

> Investissement et solidarité

Une nouvelle année s'ouvre à nous. Elle fait suite à l'année 2008 qui aura été marquée dans sa deuxième moitié par une crise financière mondiale dont les conséquences seront malheureusement économiques et sociales en 2009.

Des entreprises connaissent des tensions, des difficultés avec des carnets de commandes qui se réduisent et, bien entendu, se pose la question de l'emploi.

Je souhaite que la bonne santé structurelle de notre réseau d'entreprises, le dynamisme de notre territoire et sa capacité à réagir atténuent les conséquences de cette crise et que tout un chacun puisse continuer à accéder à l'emploi.

Quand on sait que près de 75 % de l'investissement public en France sont portés par les collectivités territoriales, on mesure la responsabilité des élus en terme de soutien de l'activité économique et des entreprises dans le but de sauver l'emploi et d'assurer leurs missions de solidarité envers les plus démunis d'entre nous.

Nous sortons de la période des vœux et les élus qui ont pris la parole dans chaque commune du canton ont tous tenu ce langage, à tous les niveaux : maires, vice-président du conseiller général, président de L'agglo, vice-président de la région, député.

Les diverses collectivités territoriales ont fait le choix d'être réactives en intensifiant leur programme d'investissement.

Elles auraient pu se replier sur elles-mêmes, différer le calendrier des réalisations, ne pas donner suite à certains projets, ne plus avoir de vision d'avenir, bref ajouter encore la crise à la crise.

Je pense que cela aurait été une grave erreur dans le contexte actuel.

Soutenir les investissements, c'est créer de l'activité, donc de la richesse, y compris pour les collectivités territoriales et ainsi leur donner les moyens d'assurer une autre mission, celle de soutenir et d'accompagner nos concitoyens en difficulté : personnes âgées, personnes touchées par un handicap, petite enfance, jeunes, demandeurs d'emploi... Cet engagement solidaire nous concerne tous.

Le soutien de chacun pourra être demandé par certaines collectivités, par le biais de la fiscalité, afin de renforcer la capacité à mettre en œuvre avec efficacité les politiques engagées, aussi bien pour le soutien de l'activité économique et de l'emploi que pour les actions sociales. ●

Le maire
Jacques Nallet

Le journal

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT DENIS LÈS BOURG

> p. 2



> p. 3



> p. 4



S O M M A I R E

> Conseil municipalPAGE 2

> Cadre de vie

Coup de cœur pour le Moyen Âge

Questions d'environnement

Les infos de L'aggloPAGE 3

> Vie locale

Sapeurs-pompiers

La Veyle à nouveau sinueuse

Jumelage franco-allemand

Quartier Pascal/Rimbaud

À la ChènevrièrePAGE 4

Centre communal d'action sociale

Agir en direction de toutes les générations

Réunissant des élus et des représentants d'associations, le CCAS apporte des aides adaptées aux besoins de toute la population : enfants, familles, personnes âgées, handicapés.

Obligatoires dans toutes les communes depuis 1986, les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS ou CIAS) ont succédé aux « bureaux de bienfaisance » du XVIII^e siècle, « bureaux d'assistance » de la III^e République et « bureaux d'aide sociale » de la IV^e République. « Mais ils ne s'occupent pas seulement de la pauvreté ! » prévient Fabienne Le Page, vice-présidente du CCAS de Saint-Denis et responsable de la commission municipale d'action sociale. « Le CCAS mène des actions afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de toute la population. Il agit en partenariat avec les associations, le centre de loisirs, la petite unité de vie, le club du 3^e âge, le Clic*, l'Épicerie solidaire... Il siège par exemple au pôle petite enfance, au pôle socioculturel ; il participe aux frais de fonctionnement du Point info emploi. » Instance autonome – « Il n'a pas à rendre compte en conseil municipal de son action » –, présidé par le maire, le CCAS réunit autant d'élus municipaux que de représentants des associations familiales, de personnes handicapées, de personnes âgées et de lutte contre l'exclusion, nommés par le maire. Il doit se réunir au moins une fois par trimestre. À Saint-Denis, depuis avril 2008, il compte 6 représentants d'associations, au lieu de 4 auparavant, et le rythme de réunions est mensuel. Un registre de ses délibérations est public.

> Analyser les besoins

Répondre aux besoins de la population, c'est par exemple aider les familles via les bons-vacances pour les enfants ou les car-

tes de bus, financer le portage de repas pour les personnes âgées, permettre une aide alimentaire temporaire. « C'est un soutien financier mais aussi social, insiste Emmanuelle Bouchy, conseillère municipale, membre du CCAS. Il y a un gros travail d'analyse des besoins à faire, pour répondre à long terme à l'évolution de la population de la commune. On travaille aussi sur la façon de favoriser les actions intergénérationnelles. »

Martine Robin, bénévole au Point info emploi, membre du CCAS (au titre de représentante des associations pour l'insertion), confirme : « Lorsque j'entends une personne âgée me dire qu'elle n'ose pas aller au supermarché car il faut traverser la rocade, je me dis qu'il faut réfléchir à ce qui peut être mis en place pour aider à rompre cet isolement, faciliter les déplacements. »

Pour bien répondre aux besoins, il faut d'abord les connaître. « Les associations, les partenaires, peuvent faire remonter les infos ; c'est important » souligne Fabienne Le Page.

> Les aides au quotidien

• Revalorisés chaque année, les bons-vacances attribués par le CCAS pour les enfants de Saint-Denis en fonction des ressources familiales ont permis en 2008 de cofinancer 242 journées ou demi-journées en centre de loisirs du mercredi de l'association Pyramide, 747 en centre de vacances ou en camp et 638,5 journées dans d'autres organismes (AFCV, Alfa3a, club de football, Cheval Bugey, etc.). En 2009, le montant de l'aide apportée pour

une journée en centre de vacances avec hébergement va de 3,46 € à 6,29 €.

• Autres aides aux familles : les cartes de bus (488 coupons mensuels, 36 cartes ville Atout bus pour les plus de 18 ans et 400 carnets Tempo distribués en 2008), les aides alimentaires (via une subvention à l'Épicerie solidaire, proportionnelle au nombre de familles aidées, ou via la Banque alimentaire de l'Ain), les aides individuelles ponctuelles (attribuées en lien avec les travailleurs sociaux).

• Pour les personnes âgées, le CCAS permet l'accès à un portage de repas froid ou chaud (2 356 en 2008) et à une aide au transport (419 chèques-taxi).

Chaque année, il offre aux habitants âgés de 75 ans et plus soit le repas du 14 juillet soit un colis de Noël ou encore des bons d'achat. En 2008, 111 ont choisi le repas, 218 le colis et 99 les bons d'achat. ●

* Centre local d'information et de coordination gérontologique

www.unccas.org

> Le CCAS de Saint-Denis

– **Président** : Jacques Nallet.

– **Élus municipaux** : Marie-Thérèse André, Emmanuelle Bouchy, Jean-Jacques Carrère, Denis Goyet, Marie-Françoise Hegoburu, Fabienne Le Page, Annie Réty.

– **Membres nommés par le maire** : Solange Michel (associations familiales), Michelle Reynier (personnes âgées), Claude Toussaint (handicapés), Martine Robin (insertion), Antoine Corbisiero (ADMR), Nadège Pscheniska (Pyramide).



Le CCAS se réunit une fois par mois.

> **SÉANCES des 14 NOVEMBRE
et 5 DÉCEMBRE**



■ **Nouveau pôle scolaire**

Le 5 décembre, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le programme technique détaillé présenté par l'architecte programmatrice, Véronique Gages. Le coût prévisionnel des travaux a été chiffré à 4 232 750 € HT, auxquels s'ajouteront divers frais*, estimés entre 18 % et 20 % des travaux. Le conseil a désigné les membres du jury du concours d'architectes et mis en place la commission technique chargée de l'assister dans ses travaux préparatoires. Le concours d'architectes a été lancé le 12 décembre. Après une première sélection de trois cabinets fin janvier, qui devront réaliser une esquisse au 1/200^e, le jury désignera au printemps l'architecte retenu. Les travaux devraient débuter en 2010, pour une ouverture à la rentrée 2011.

* honoraires, contrôles techniques, assurances, sondages de sols, imprévus...

■ **Sentiers pédestres**

L'inscription des circuits de la commune au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) sera demandée au Conseil général. 24 tronçons ont été identifiés. Si besoin, des autorisations de passage seront sollicitées auprès des propriétaires privés.



Les sentiers de Saint-Denis pourront être référencés dans les topoguides.

■ **10 agents recenseurs sur le terrain**

Officialisés récemment, les résultats définitifs du recensement de 2004 chiffrent la population de la commune à 5 187 habitants (5 028 en 1999).

Le recensement 2009 se déroule à Saint-Denis-lès-Bourg, du 15 janvier au 14 février. La commune a recruté et formé 10 agents recenseurs. Porteurs d'une carte et de l'accréditation du maire, ils se présentent chez les habitants pour remplir avec eux les formulaires de recensement. Merci de leur réserver le meilleur accueil.



Les dix recenseurs : Marie-Josèphe Amoux, Bernard et Françoise Dalmaz (absents sur la photo), Évelyne Grosbuis, Geneviève Lamoly, Jacquy Marti, Xavier Montureux, Michel Paris, Christine Ruffin, Maurice Valfré.

■ **Terrain de jeu**

Les travaux d'aménagement du terrain le long de la rue des Écoles (clôture et engazonnement) seront réalisés par l'entreprise Min'Espaces verts, de Saint-Étienne-du-Bois, pour un coût de 13 512 € HT.

■ **Haies bocagères**

Sur proposition de la commission Développement durable et actions environnementales, la commune répondra à l'appel à projets pour la plantation de haies bocagères lancé par Cap 3B, dans le cadre du CDRA (contrat de développement Rhône-Alpes). Cette action pourrait être menée avec les communes de Buellas, Saint-Rémy et Montcet.

> **État civil**

NAISSANCES : Milo Poulinet (4/12).

MARIAGES : Géraldine Daguët et Mickaël Lesage (29/11).

DÉCÈS : Arlette Naudy veuve Henzer (27/10), René Pitassi (6/11), André Maillard (21/11), Louise Merlin épouse Caron (13/12), Gérard Boudoux (17/12), Michelle Bouilloux veuve Gaillot (7/1).

■ **Conseil municipal d'enfants : bientôt à Paris**



En décembre, les jeunes conseillers se sont rendus à la Chêneraie pour une journée de jeux de mémoire et de réflexion avec les résidents.

Les jeunes conseillers s'impliquent activement dans les grands rendez-vous et projets de la vie locale : réunions sur la rénovation du groupe scolaire, inauguration de la chaufferie bois et de l'esplanade de la Liberté en octobre, commémoration de l'Armistice et forum des Droits de l'enfant en novembre, réalisation des cartes de vœux accompagnant les colis de Noël pour les personnes âgées, cérémonie des vœux en janvier...

Lors du conseil municipal du 5 décembre, deux déléguées, Claire Darracq et Léa Lotellier, accompagnées de Catherine Gallet, conseillère municipale, ont présenté aux élus leur projet de voyage citoyen de 2 jours à Paris. Leur budget prévisionnel a été adopté à l'unanimité.

■ **Accessibilité des personnes handicapées**

La loi du 11 février 2005 fait obligation aux communes de plus de 5 000 habitants de créer une commission pour l'accessibilité des lieux aux personnes handicapées. À Saint-Denis, mise en place fin 2007, elle réunit 3 élus, 3 représentants respectivement des personnes âgées, des personnes handicapées et des malentendants, et une commerçante.

En octobre, ses membres ont effectué des visites des bâtiments publics et des repérages sur des cheminements piétonniers afin de dresser un état des lieux. Des aménagements sont à programmer et la commission validera les projets dressés par les services techniques.

Les communes doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie d'ici fin 2009 et présenter d'ici fin 2010 un diagnostic des établissements recevant du public (ERP). D'ici 2015, tous les lieux devront être accessibles aux personnes handicapées, tous handicaps confondus. Une commission intercommunale sera créée pour l'accessibilité des transports.

■ **Convention avec la CAF**

Dans le cadre des engagements contractuels entre la commune et la CAF, le conseil municipal a accepté :

- l'avenant au contrat Enfance et jeunesse,
- le contrat de projet de centre social du pôle socioculturel,
- la convention pour la gestion du pôle petite enfance avec les communes de Buellas et de Montcet.



Au multi-accueil Bout'chou (ici, qui fête Halloween), 3 places sur les 36 sont ouvertes aux enfants de Buellas et Montcet.

Top départ le 7 avril pour les 20 membres du conseil municipal d'enfants, avec 6 accompagnateurs dont 3 parents. Objectif premier : visiter l'Assemblée nationale, où ils seront reçus par Xavier Breton, député de l'Ain. Après une nuit en auberge de jeunesse, le lendemain sera consacré à découvrir la capitale, avec une étape à la Cité des sciences.

En amont, en février, les jeunes élus recevront Xavier Breton, qui leur expliquera notamment le rôle et les missions des députés. Au retour, les enfants seront à nouveau reçus par le conseil municipal pour présenter le compte rendu de leur expérience. À découvrir aussi, pour tous, dans un futur numéro du Petit Citoyen.

<http://cme-saint-denis-les-bourg.over-blog.com>

Expression du groupe **Minoritaire**

Que chacun soit associé aux projets. Vos élus et leur comité de soutien vous adressent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

2008 fut une année de mise en place et de prise de connaissance des dossiers.

2009 sera la confirmation de notre engagement au service de toute la population.

De nombreux projets sont en cours d'élaboration : le pôle socioculturel, le groupe scolaire... Nous souhaitons que les habitants de la commune y soient davantage associés.

Lors de l'assemblée générale constitutive du pôle socioculturel, trop peu d'entre vous ont eu la possibilité d'intégrer le conseil d'administration, la grande majorité des acteurs étant déjà désignés (deux postes restant seulement à pourvoir). Néanmoins, nous souhaitons que chacun se retrouve dans ce projet.

Annie Réty, tél. 06 63 42 76 90
Bruno Marvie, tél. 04 74 21 43 18
Véronique Herbreteau, tél. 04 74 21 60 11

en **Bref...**

■ **Vœux du personnel**

Le 21 janvier, le conseil municipal a présenté ses vœux au personnel communal réuni pour cette conviviale tradition. Depuis octobre, des rencontres entre élus et personnel, service par service, invitent à réfléchir ensemble sur la nécessaire réorganisation des effectifs, en prévision notamment des futurs départs à la retraite et de l'ouverture du pôle socioculturel et de la nouvelle bibliothèque.

■ **Pôle socioculturel**



Visite du chantier le 13 décembre.

Le chantier avance conformément au planning prévu. Le pôle devrait être fin prêt cet été, pour une ouverture en septembre 2009. Équipement au service des habitants et des associations, lieu fédérateur d'initiatives et de projets, le pôle socioculturel est agréé centre social par la CAF depuis septembre 2006. Il sera géré par l'association du même nom, dont l'assemblée constitutive a eu lieu le 6 novembre 2008. Le conseil d'administration réunit 14 habitants dont 2 jeunes, 6 associations, 3 élus municipaux, 1 représentant du CCAS et 1 du collège. Le 20 novembre, le CA a élu pour président Francis Schwinter.

Le pôle est animé par Olivier Molé, chargé de mission depuis juin 2007 à la commune.

■ **Recensement militaire**

Obligatoire pour tous les jeunes, il est à effectuer dans les 3 mois suivant leur 16^e anniversaire. Se présenter en mairie, avec la carte nationale d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.



Quelque 10 000 livres, 750 CD et 350 DVD sont à découvrir à la bibliothèque.

QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT

VEILLER À LA QUALITÉ DE L'AIR

L'air est un bien précieux dont la qualité doit être préservée. Dans l'Ain, l'association agréée Air-APS (L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie) a installé deux stations de mesure, à Ferney-Voltaire et à Bourg-en-Bresse, rue du Docteur Duby. Sont mesurées les concentrations (en microgrammes de polluant par m³ d'air) d'ozone, de poussières, de dioxyde d'azote et de soufre, à partir desquelles est calculé l'indice Atmo.

En cas de pollution, des arrêtés préfectoraux définissent des procédures à suivre.

Attention aux polluants

Sont mesurés les polluants « primaires », c'est-à-dire rejetés directement par l'activité humaine, automobile ou industrielle, et « secondaires » tels l'ozone, formés chimiquement à partir d'autres polluants. Le « trou dans la couche d'ozone » et le « pic d'ozone » sont tous deux dangereux : dans le ciel, l'ozone est vital car il filtre les nocifs rayons ultraviolets du soleil ; à hauteur du sol, il est néfaste pour l'homme et l'environnement.

Attention aussi à la qualité de l'air intérieur, où nous passons environ 85 % du temps (logement, travail, transports...). Les études alertent sur les polluants, dont certains sont cancérigènes, présents dans les produits d'entretien, les colles, peintures, moquettes... Conseils de base : bien aérer, privilégier les matériaux sains et limiter l'usage de produits chimiques.



Le bulletin d'information trimestriel n° 33 de l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie fait état d'une faible formation d'ozone durant l'été 2008, donc d'une meilleure qualité de l'air (indice Atmo moyen ou bon), due à une météorologie capricieuse.

Pour en savoir plus :

www.atmo-rhonealpes.org
Serveur vocal : 04 79 69 96 96

BÉTON ET ENVIRONNEMENT

Les industriels du bloc béton en granulats ont désormais leur norme NF FDES* qui certifie leur engagement concret dans le respect de l'environnement. À Saint-Denis, l'entreprise Tarmac (Ain Agglos) est l'une des 65 usines Blocalians qui ont déjà obtenu cette certification.

* fiche de déclaration environnementale et sanitaire

Vie culturelle
Coup de cœur pour le Moyen Âge

Depuis un an, des habitants se mobilisent au sein d'ateliers créatifs gratuits ouverts à tous, afin de convier la population à une soirée festive autour des farces du Moyen Âge. À la bibliothèque, animations et rencontres invitent aussi à découvrir mille et un horizons. Deux volets d'une politique culturelle active et à développer.

Se rencontrer et partager

Soupe de karesm, ambroisine de volaille, purée de pois et crumble aux fruits. Concocté par l'atelier cuisine qui réunit une fois par mois plus d'une vingtaine de Sandéniens, le menu de la soirée du samedi 28 mars, ouverte à tout public, promet de goûteuses découvertes. Elles accompagneront quelques lectures théâtralisées, elles aussi riches de surprises d'antan, mijotées par l'atelier lecture. Le tout sera servi au sein d'une salle des fêtes décorée façon château médiéval par l'atelier arts plastiques, avec costumes assortis (dont certains confectionnés par l'association de couture). Car le Moyen Âge est au cœur de ce spectacle pour lequel une



L'atelier lecture a choisi et mis en scène les textes, extraits de fabliaux, farces, poèmes et récits du Moyen Âge.

quarantaine d'habitants de Saint-Denis se mobilisent activement et joyeusement depuis janvier 2008.

Après les îles en 2003, la veillée en 2005, le voyage en 2007, le thème 2008/2009 des ateliers créatifs gratuits proposés par la commune se prête à maintes explorations. « On a cherché et essayé ensemble des recettes ; le but, c'est se rencontrer, partager » souligne Jean-Jacques Carrère, qui coordonne l'atelier cuisine. Idem côté décor : « L'objectif, c'est réaliser quelque chose en commun, découvrir sur le tas » confirme Daniel Godier, à l'atelier arts plastiques. Côté lecture, les participants se sont si bien pris au jeu qu'ils ont accéléré le rythme des rencontres, au-delà des rendez-vous mensuels avec l'intervenante professionnelle, Lisiane Martinez.

Au fil des ans, les ateliers réunissent des habitués et des nouveaux. L'alchimie du lien social est de toutes les époques. À la

■ Rendez-vous le 28 mars

La soirée au temps des châteaux-forts se déroulera le 28 mars, à la salle des fêtes, de 19 à 22 h. L'entrée est libre et gratuite pour tous. Le repas, servi à table sur réservation au 04 74 24 24 22, est à prix modique. En 2006, la soirée sur le thème du voyage avait réuni 150 convives. ●



À l'atelier cuisine, on explore, on prépare et on teste les recettes.

rentrée 2009, l'aventure créative et culturelle reprendra, sous la houlette du pôle socioculturel.

Des livres, films et disques pour tous

Animée depuis 18 ans par Françoise Curt, employée municipale, et une équipe de bénévoles, la bibliothèque de Saint-Denis offre aux lecteurs, auditeurs et spectateurs curieux, un choix de 10 000 ouvrages, dont près de 5 000 au rayon jeunesse, et un millier de CD et DVD, films, documentaires, dessins animés... Un choix renouvelé, via les bibliobus et musibus de la Bibliothèque départementale de prêt (BDP), et enrichi régulièrement de nouvelles acquisitions.

De tous âges, de Saint-Denis et aussi des communes environnantes, ils sont plus d'un millier d'inscrits à ce service ouvert à tous. La plus jeune a 18 mois, la plus âgée 94 ans. Mais nul besoin d'avoir sa carte d'adhérent pour fréquenter le lieu et participer aux diverses animations qu'il propose : soirée contes, club lecteurs, ateliers créatifs... Prochain rendez-vous vendredi 6 mars, à 20 h, pour une rencontre sur le feng shui, avec Madeleine Roediger, géobiologue. Entrée libre.

« Être bénévole à la bibliothèque m'a donné un peu plus le goût de lire, j'aime surtout les romans de terroir » reconnaît Janine Brouillon. Depuis quinze ans, elle donne de son temps, souvent le mercredi, pour gérer les prêts et les retours de documents, ranger les livres, conseiller le public. « Je suis la plus ancienne bénévole mais la seule qui ne savait pas me servir de l'ordinateur ! Françoise nous a formés. » Janine n'a qu'un regret : « le lieu est trop petit ». Regret qui ne devrait pas durer : la bibliothèque s'installera prochainement dans de plus vastes locaux, au rez-de-chaussée du pôle socioculturel. ●



« Nous sommes une équipe d'une dizaine de bénévoles, l'ambiance est sympathique » explique Janine Brouillon.

Les infos de L'agglo

www.agglo-bourgenbresse.fr

Collecte des ordures ménagères

Sur les secteurs où elle a lieu 2 fois par semaine, celle se trouvant sur un jour férié est supprimée. Pas de collecte donc les 13 avril (Pâques), 21 mai (Ascension) et 1^{er} juin (Pentecôte).

Collecte des encombrants

Du 20 au 24 avril, les personnes ne pouvant pas se rendre aux déchetteries pourront se débarrasser de leurs déchets non collectés par les bennes à ordures ménagères (meubles, appareils...). Pour prendre rendez-vous, téléphoner impérativement le 14 ou 15 avril, de 9 à 12 h et de 14 à 17 h, au 04 74 50 63 44.

Prêt de conteneurs aux associations

L'agglo met gratuitement à disposition des organisateurs de manifestations (associations sportives et culturelles, écoles...) des conteneurs de 770 l pour les ordures ménagères et assure une prestation d'enlèvement des déchets. Les demandes sont à envoyer, par fax ou courrier, à L'agglo, en précisant les coordonnées de l'association, l'objet, le lieu et la date de la manifestation, et le nombre de conteneurs désirés.

Vol ou détérioration de conteneurs

En cas de vol d'un conteneur à ordures

ménagères sur l'espace public, faire une déclaration pour obtenir le récépissé de dépôt de plainte au commissariat de police de Bourg-en-Bresse, à adresser à L'agglo qui demandera au prestataire de remplacer le bac sous huitaine. En cas de détérioration d'un conteneur (roue ou couvercle cassé, cuve percée), appeler L'agglo pour demander son changement. ●

L'agglo - Michel Chabot
3, avenue Arsène d'Arsonval Cenord BP 8000
01008 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 24 18 98 - Fax 04 74 24 75 13



L'agglo met à disposition des habitants et des professionnels de santé un automate pour la récupération des piquants-tranchants (seringues, aiguilles, bistouris, scalpels, ciseaux), avenue des Belges à Bourg-en-Bresse, et des boîtes de collecte. Renseignements au 04 74 50 63 46.

Les dates à retenir

> CINÉMA

• Images d'ailleurs

Les Semaines du cinéma étranger font halte à la salle des fêtes **samedi 7 février à 19 h**, avec un film argentin, *La Dignité du peuple*. Entrée gratuite.
Tél. 04 74 23 74 44
ou 06 76 52 95 32

> MARCHÉS

• Marché de carnaval

Organisé par l'association des Amis du marché, il aura lieu le **dimanche 1^{er} mars**, avec buvette et crêpes.

• Marché du livre

Dimanche 8 mars, l'Association des amis du livre et du disque d'occasion invite à son 3^e marché à Saint-Denis, à la salle des fêtes, toute la journée.

> SOLIDARITÉ



• Danses indiennes

Dimanche 29 mars, à 16 h, à la salle des fêtes, le comité de Saint-Denis de l'association LACIM (Les Amis d'un coin de l'Inde et du monde) propose un spectacle de danses indiennes Devallia, au profit des projets de développement du village de Shantivanam.
Tél. 04 74 24 20 81

> MUSIQUE



Le chanteur-poète Remo Gary.

• **3^e festival d'Accords Musiques**
Au programme, du **20 au 22 mars** : swing manouche le vendredi, Remo Gary le samedi et une matinée blues le dimanche.
Tél. 06 78 71 31 58
<http://accordsmusique.moon-fruit.fr>

> FÊTE

• 3^e carnaval de l'ACS

Samedi 7 mars, les enfants et parents sont invités nombreux et déguisés au défilé de carnaval. Accueil à 15 h 30 à la salle des fêtes, départ de la parade à 16 h 30, boum et goûter à 17 h 30.

> SPORT

• Challenge de gymnastique

Samedi 28 mars, l'ACS organise un challenge interclubs de gymnastique, de 13 h 30 à 18 h.
www.acs-st-denis.fr



Le nouveau véhicule sera réceptionné officiellement le 7 février.

> Sapeurs-pompiers Un nouveau véhicule équipe le centre

Fin novembre, un Master neuf a remplacé l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers. Il sera inauguré le 7 février, ainsi que les vestiaires qui équipent désormais le centre de première intervention. En raison d'une nouvelle réglementation des astreintes, les sapeurs-pompiers de Saint-Denis sont alertés en journée pour toute in-

tervention et non plus simplement pour les grands feux, ce qui explique que la sirène sonne plus souvent qu'auparavant.

En 2008, les sapeurs-pompiers ont effectué 55 interventions. Le corps compte 24 membres, dont 4 femmes. Les nouveaux bénévoles, d'au moins 16 ans et motivés, sont les bienvenus. ●

La Veyle à nouveau sinueuse

Fin 2009, la Veyle ne se déversera plus dans le plan d'eau des Dragages mais aura retrouvé un lit sinueux tel qu'il était avant l'exploitation de la gravière. Ses nouveaux méandres s'étireront sur 1,8 km, à l'ouest du plan d'eau, sur la commune de Buellas.



Le nouveau lit de la Veyle sera interdit à la pêche durant 3 ans mais, à terme, il permettra à la rivière de retrouver sa riche faune naturelle.

Lancé par le syndicat mixte Veyle vivante, regroupant 50 communes riveraines, ce projet de contournement permettra de limiter la baisse de niveau et le réchauffement des eaux, de prévenir les risques de pollution des nappes phréatiques, et de redonner à la Veyle sa biodiversité naturelle. Les berges seront aménagées. Deux passerelles piétonnes permettront d'accéder au plan d'eau. Les travaux, financés à 50 % par l'Agence de l'eau, 35 % par Granulat Rhône-Alpes, 10 % par le Conseil général, débuteront en juin, pour 6 mois.

Autorisée par le préfet à poursuivre ses activités d'extraction, l'entreprise GRA s'est engagée à restituer ensuite les lieux en bon état. ●

www.veyle-vivante.com

Jumelage franco-allemand

Lors du dernier conseil d'administration du comité de jumelage Saint-Denis / Schutterwald, ont été élus président Jean-Luc Bathias, trésorier Thierry Bachelet et secrétaire Stéphane Collard.

Le nouveau bureau souhaite redynamiser les échanges entre les familles, les associations, les jeunes. Une équipe de Saint-Denis devrait participer au marathon des entreprises de Schutterwald en juin. ●

Tél. 04 74 24 27 32



Le nouveau bureau du comité en visite au marché de Noël de Schutterwald. En 2009, le comité souhaite y tenir un stand de produits bressans.

Du côté des associations

> Tournoi international de judo

Du 19 au 22 février, la commune sera capitale départementale du judo : le Saint-Denis Dojo organise le 2^e tournoi international Open Bresse (cadets et juniors, garçons et filles, et équipes seniors hommes). 200 judokas, de France (y compris Martinique), Suisse, Amérique du Sud et Afrique, sont attendus au gymnase, samedi et dimanche. Les jeudi et vendredi, un stage de judo (de benjamins à seniors) sera animé par Serge Dyot, 6^e dan, entraîneur du champion du monde 2008 Teddy Riner. Le public est invité durant les 4 jours. ●

Tél. 04 74 24 64 20 - <http://openbresse.unblog.fr>



Au tournoi 2008, les judokas sandéniens avaient remporté plusieurs médailles.

> En vacances avec Pyramide

Les vacances de Noël au centre de loisirs Sataplu ont connu un vif succès. En janvier, les mercredis s'orchestrent autour des thèmes des « pays des grands froids » et des « mystères de... ».

Du 9 au 20 février, un « passeport glisse » invitera les 4/12 ans à pratiquer ski, luge et patin à glace. Au programme également : la préparation du carnaval du vendredi 13, avec les centres de loisirs des Vennes et Cloë à Bourg-en-Bresse. ●

Tél. 04 74 24 22 71 - <http://sataplu.zeblog.com>



Lors des vacances de Noël 2008.

> Merci aux donateurs

Le 6 décembre, 250 convives ont participé au repas choucroute organisé par les associations de Saint-Denis au profit du Téléthon. Au total, 4 055,81 € de dons ont été collectés. ●

■ Sécuriser le quartier Pascal/Rimbaud

Depuis janvier, trois rencontres ont réuni les élus et les riverains de la rue Pascal et des Allées Rimbaud. Afin de répondre à la demande des habitants de ce secteur en cours d'urbanisation, la commune va procéder à des aménagements de sécurisation routière.

Afin d'éviter les dépôts sauvages sur l'aire de tri sélectif, une solution sera étudiée avec L'agglo. ●



Le 24 octobre, les membres du comité représentatif du quartier Pascal/Rimbaud ont été reçus en mairie.

À la Chênevière

Le 23 décembre, 68 convives ont joyeusement fêté Noël à la Chênevière, avec échange de cadeaux et airs d'accordéon. À noter entre autres au programme d'animations 2009 : les ateliers cuisine de saison qui réunissent, un jeudi sur deux, les enfants du centre de loisirs et les résidents de la Petite unité de vie. ●



Le repas de Noël a été suivi de chansons.

Les rendez-vous

FÉVRIER

- **Dimanche 1^{er}** : loto du Saint-Denis Dojo.
- **Judi 5** : AG de l'association des anciens combattants.
- **Samedi 7** : film argentin.
- **Dimanche 8** : banquet des classes ; matinée classique d'Accords Musique.
- **Lundi 9** : soirée matefaims des conscrits.
- **Samedi 14** : concours de belote des Donneurs de sang.
- **Vendredi 20** : remise des prix du comité de fleurissement.
- **Samedi 21/dimanche 22** : tournoi international de judo ; salon des vins des Amis de la Veyle.
- **Judi 26** : thé dansant du club Amitié Rencontre.
- **Samedi 28** : concours de belote de la Boule joyeuse.

MARS

- **Dimanche 1^{er}** : marché du Carnaval ; matinée chansons d'Accords Musique.
- **Vendredi 6** : rencontre sur le feng shui, à la bibliothèque.
- **Samedi 7** : carnaval de l'ACS.
- **Dimanche 8** : marché du livre.
- **Judi 12** : thé dansant du comité de fleurissement.
- **Vendredi 13** : AG et choucroute des Donneurs de sang.
- **Samedi 14/dimanche 15** : Transversale des As.
- **Dimanche 15** : compétition départementale d'escalade.
- **Judi 19** : commémoration du cessez-le-feu en Algérie avec les ACPG.
- **Vendredi 20 / samedi 21 / dimanche 22** : 3^e festival d'Accords Musique.
- **Samedi 21** : journée nettoyage de printemps.
- **Samedi 28** : soirée Au temps des châteaux-forts.
- **Dimanche 29** : spectacle de danses indiennes de Lacim.